Année 2025

FICHE D'INCIDENCES POUR CHACUNE DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE DU BLAVET ET DU CANAL DE NANTES A BREST

AUTORISÉE par l'Arrêté Préfectoral du 11 FEVRIER 2025

Désignation du cours d'eau : Canal de Nantes à Brest
Bassin Versant : Oust (UHC 1)

Situation cadastrale : Non cadastré - Domaine Public Fluvial (DPF)

N°	Commune	Section cadastrale	Lieu-dit
1	56072 Gueltas	DPF	300m amont écluse du Guer

Localisation des sites de dragages : Plan à fournir (extrait IGN) avec coupe en travers type du chenal de navigation à draguer

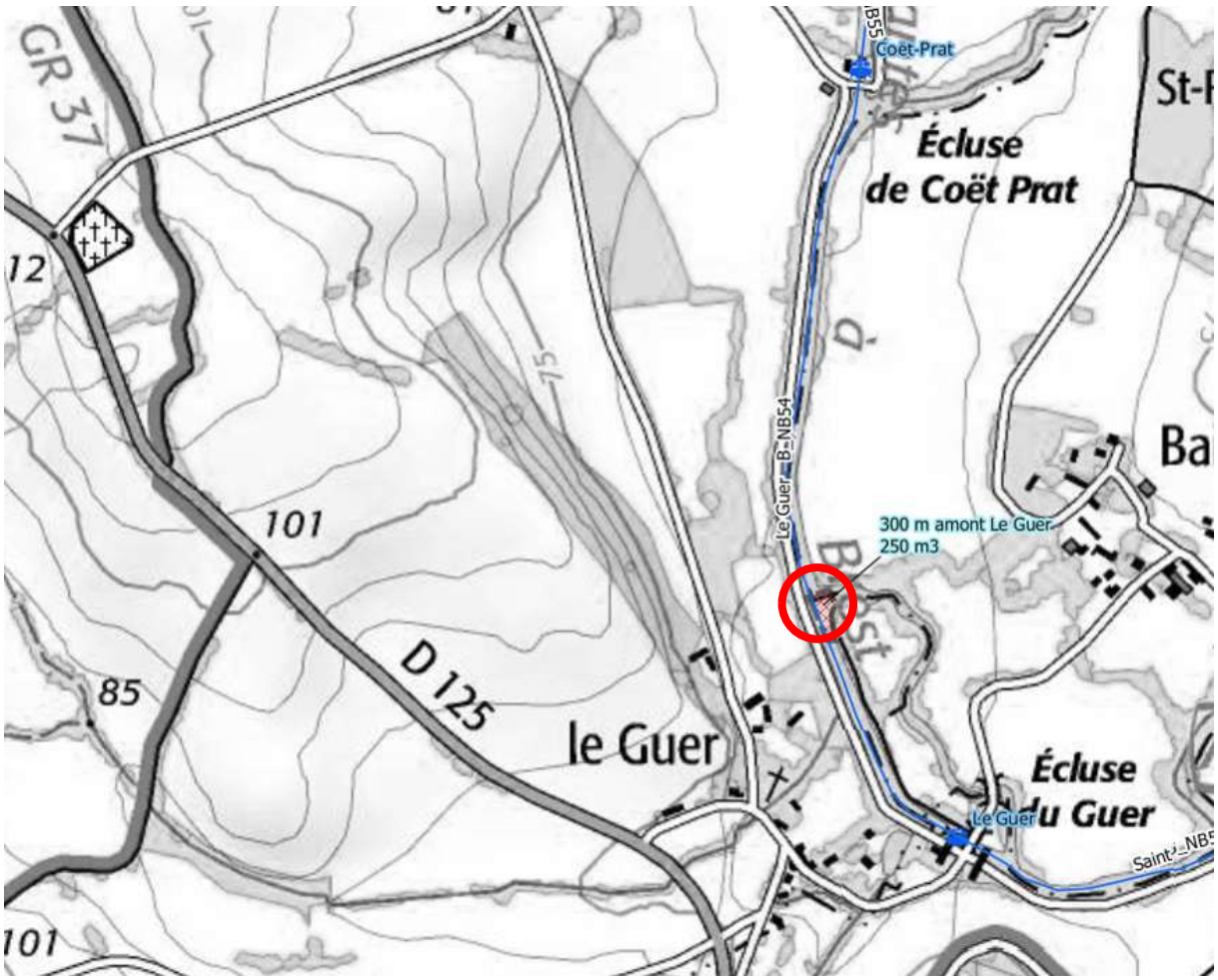

Coupes en travers des sites de dragage :

1. 300m amont écluse du Guer

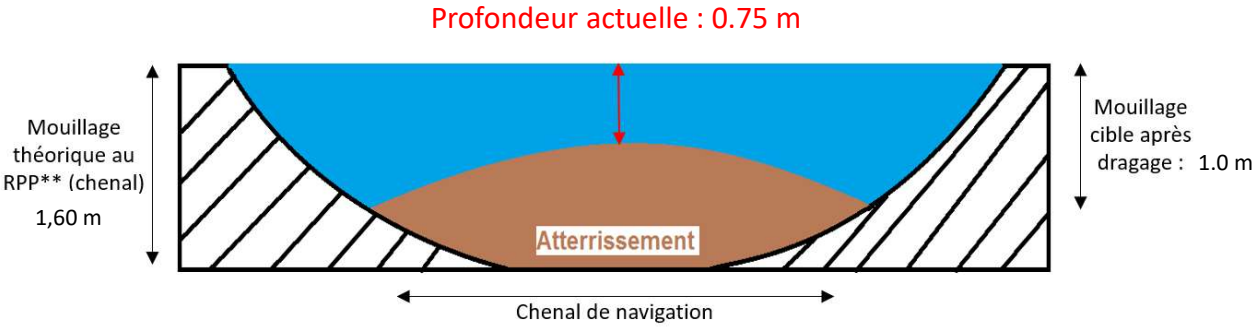

** RPP : Règlement Particulier de Police (fluvial)

1- Caractéristiques du dragage

1.1. Localisation et motif des travaux

Le plan de localisation est à joindre en annexe de la présente fiche d'incidence.

Département(s):	Morbihan (56)
Communes (s):	56072 Gueltas
Localisation	Site 1 : 300m amont écluse du Guer
Motif du dragage :	Dragage afin d'atteindre des mouillages de 1,0 m

1.2. Période prévisionnelle des travaux

Date prévisionnelle des travaux :	Août-septembre 2025
Durée prévisionnelle des travaux :	Site 1 : 3 jours
Dernier dragage du site :	Sans objet

1.3 Caractéristiques des sédiments

	300 amont écluse du Guer
Volume estimé en m3 :	250 m3
Nature des sédiments :	Limoneuse
Épaisseur maximum estimée :	25 cm

1.4 Process

1.4.1. Mode d'extraction

Drague aspiratice	Pelle mécanique embarquée	Pelle mécanique depuis la berge	Autres
☐	☒	☒	☐

Justification :

L'extraction des sédiments sera réalisée au moyen d'une pelle mécanique qui pourra être, en fonction des accès disponibles, embarquée ou depuis la berge.

1.4.2. Dragage assec

☐ OUI	☒ NON

Justification :

1.4.3. Destination finale des sédiments

Remis en suspension / nivèlement	Site de transit (préciser le site)	Restauration des berges (préciser la localisation)	Valorisation agricole (plan d'épandage à joindre en annexe)	Autres (aménagement paysager,…) - plan à fournir en annexe	Élimination en décharge (préciser la destination)
☒	☐	☐	☐	☐	☐

Justification :

Sédiments inférieurs au seuils S1, les sédiments seront remis en suspension

1.4.4. Travaux réalisés

En régie	Entreprise
	OUI

2- Études techniques

2.1 Caractérisation physico-chimique

2.1.1 Plan d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage est joint en annexe 2.

2.1.2 Synthèse des analyses

Les résultats exhaustifs des analyses sont à joindre en annexe sous forme de tableau.

Prélèvements	Analyses exigées par l'arrêté du 09 août 2006	
	Nombres de dépassement des seuils S1	Paramètres dégradants (si dépassement)
2025_17	/	/

2.2 Enjeux Milieux naturels

2.2.1 Synthèse des enjeux

	A plus de 1km (distance à préciser)	Proche	Limitrophe	Inclus	Effet notable
Périmètre de protection de captage	15 km				Pas d'effet (captage d'eau situé sur un bassin versant différent)
Natura 2000	19 km				Pas d'effet
ZNIEFF	3.6 km				Pas d'effet
Zone Inondable				X	Pas d'effet
Zone Humide			X		Travaux hors zone humide
Zone de frayères			X		Faible à très faible (dragage uniquement dans le chenal de navigation)
Zone de loisirs				X	Faible à très faible (dragage compatible avec les activités de navigation)
Secteur urbanisé		X			
Autres					

La carte des enjeux environnementaux est à joindre en annexe.

2.2.2. Frayères

Présence confirmée de zones de frayères (à brochets notamment) situés en bordure de berges.

Le maintien de ces zones de frayères sera mis en œuvre à travers une préservation des roselières et des zones de haut-fond existantes. Le dragage sera réalisé uniquement dans le chenal de navigation.

La carte des frayères est à joindre en annexe.

2.2.3. Synthèse de l'inventaire faune flore

Espèces protégées	Présence	Effet potentiel des travaux
Faune	**Amphibiens** Crapaud épineux Salamandre tachetée	Les amphibiens utilisent comme site de vie et de reproduction les abords humides des canaux (bras morts, fossés, mares, …) plutôt que les voies navigables en tant que tel. En effet, la prédation y est très forte notamment par les poissons carnivores (brochet, sandre, …). L'impact des activités de dragage sur ces espèces est jugé **nul à faible**
	Invertébrés Lucane cerf-volant	Cette espèce n'est **pas concernée** par les opérations de dragage. En effet, il s'agit d'espèces ne fréquentant pas ce type de milieu.
	Oiseaux Bergeronnette des ruisseaux Canard colvert Chardonneret élégant Fauvette à tête noire Grèbe castagneux Grand Cormoran Grimpereau des jardins Hirondelle de rivage Mésange bleue Mésange charbonnière Martin-pêcheur d'Europe Moineau domestique Pigeon ramier Pinson des arbres Poule d'eau Rougegorge familier Sittelle torchepot Tourterelle des bois	L'impact des opérations de dragages sur l'avifaune est considéré comme **nul à faible** et principalement lié aux nuisances sonores. Les oiseaux adopteront un comportement de fuite pendant les travaux de dragage.
	Mammifères Écureuil roux Loutre d'Europe Oreillard gris Pipistrelle commune Murin de Daubenton	*S'agissant des chiroptères :* Ces espèces fréquentent les zones de dragage comme territoire de chasse. Ces animaux ayant une activité nocturne, ils ne sont **pas impactés** par les activités de dragages. *S'agissant du Hérisson et l'Écureuil roux :* Ces espèces ne sont **pas concernés** par les opérations de dragage. En effet, il s'agit d'espèces ne fréquentant pas ce type de milieu. *S'agissant de la Loutre :* Cette espèce a des meures plutôt nocturnes. Elle n'est donc **pas concernée** par les opérations de dragages qui ont lieu le jour. Les opérations de dragages n'ont par ailleurs pas d'impact sur d'éventuelles catiches à Loutre
	Reptiles Lézard des murailles	Ces espèces fréquentent les berges et les abords plutôt que la partie purement aquatique

	Couleuvre helvétique	des canaux, lieu des dragages. Ces espèces ne sont **pas concernées** par les opérations de dragage.
Flore	Néant.	

Conclusion :
Les zones de déchargement ont fait l'objet, au préalable, d'une expertise naturalise pour écarter la présence d'espèces protégées. Le cas échant, une autre zone de déchargement ne présentant pas d'espèces protégées a été proposée.

Les travaux de dragage vont se traduire par une incidence (destruction ou perturbation) sur les espèces non mobiles ayant colonisées les zones d'extractions concernées. La nature du substrat n'est toutefois pas compatible avec le développement d' espèces sensibles ou remarquables ce qui limite d'autant plus les impacts. Les espèces plus mobiles, (oiseaux, loutre…) adopteront un comportement de fuite depuis de secteur d' extraction.

S'agissant particulièrement des poissons, ces espèces adopteront, hormis l'anguille, un comportement de fuite depuis le secteur d'extraction.
Les incidences peuvent donc être considérées comme faibles et limitées dans le temps du fait d'une recolonisation rapide du substrat à l'issue des travaux, par les populations voisines maintenues en place.

Pour l'anguille, un suivi visuel lors des opérations de dragage sera mis en place. L'opérateur sera équipé d'une épuisette pour récupérer les éventuelles anguilles contenues dans les barges et les relâcher dans le cours d'eau.

2.2.4. Espèces exotiques envahissantes

Espèces exotiques envahissantes	Présence	Effet potentiel des travaux
Faune	Ragondin Frelon asiatique Rat musqué Ecrevisse américaine Corbicula sp.	Non mesurable
Flore	Elodée dense Grand lagarosiphon Renouée à nombreux épis Robinier faux-accacia	Risque de dispersion pour les EEE aquatiques

La carte des EEE est à joindre en annexe.

2.2.6 Usages de la voie d'eau (autres que navigation)

Activités recensées sur le secteur	Présent	Absent
Activités nautiques	X	
Pêche	X	
Prélèvement agricole		X
Prélèvement industriel		X

Rejets	X	
Baignade		X
Autre(s)		

3- Mesures

3.1. Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

Mesures d'évitement	PGPOD : Pièce C : Chapitre 5 : Mesures de réduction sur le milieu physique p. 165 à 173 Mesures de réduction sur le milieu naturel p. 174 à 180
Mesures de réduction	
Mesures compensatoires	Néant.

ANNEXE I : PLAN DE LOCALISATION

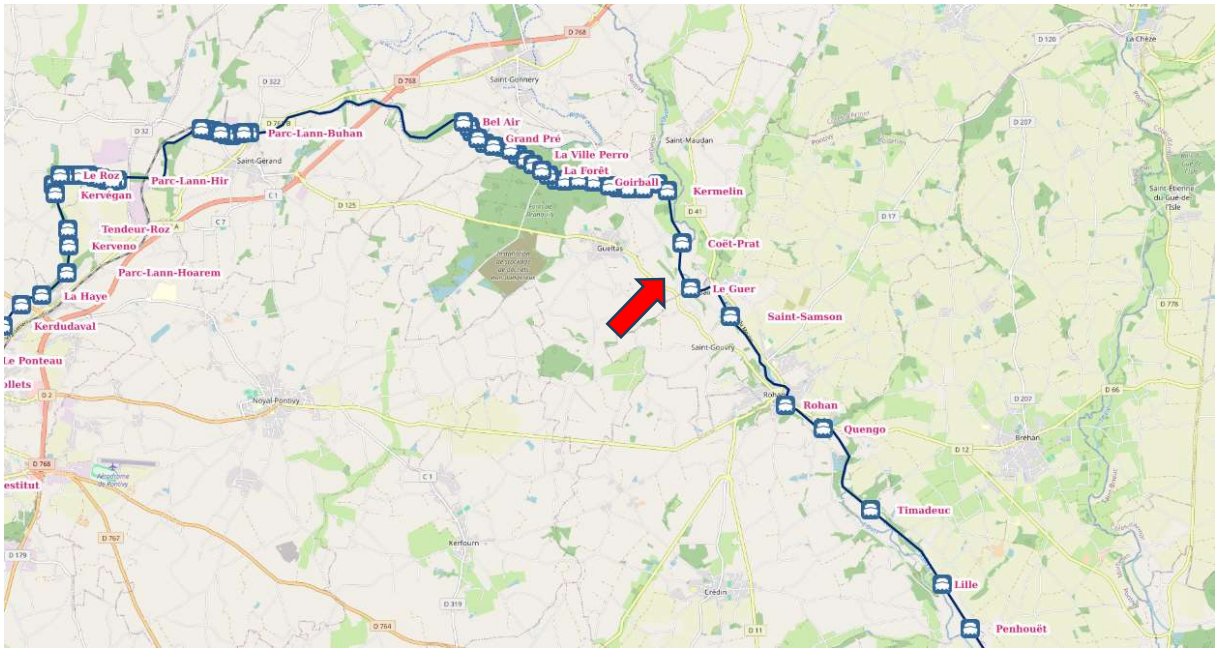

ANNEXE II – PLAN D'ECHANTILLONAGE

ANNEXE III : ANALYSES SEDIMENTAIRES CAMPAGNE 2025

RÉSULTATS ANALYSES SEDIMENTS DRAGAGES ANNÉE 2025 > Région BRETAGNE Benne preneuse pour sédiments, préleveur d'eau pour échantillon d'eau > Prélevements : ENVIRO-MER					Ref_Région Bretagne		Point 17
SEUILS REGLEMENTAIRES					Secteur		:s à Bres
LOI EAU - Arrêté du 9/08/2006	Epandage - Arrêté du 08/01/1998	Critères d'admission des déchets dans les centres de stockages Directive Européenne du 19/12/2012 et Arrêté du 12/12/2014			Date des prélèvements		######
S1	Epandage	ISDI	ISDND	ISDD	Laboratoire en chage des analyses		Eurofins
CARACTERISTIQUES PHYSIQUES							
					Matière sèche	% P.B.	37,2
					0,02µm à 2µm (argile)	%	2,21
					2µm à 20µm (limon fin)	%	21,25
					20µm à 63µm (limon grossier)	%	21,33
					63µm à 200µm (sable fin)	%	13,76
					200µm à 2000µm (sable grossier)	%	41,46
					> 2 mm (refus pondéral)	% P.B.	48,7
					Masse volumique	g/cm3	1,42
					Perte au feu à 550°C	% MS	7,5
VALEURS AGRONOMIQUE							
1400		30 000	50 000	100 000	C.O.T. (par oxydation)	mg/kg MS	140
					pH extrait à l'eau		6,9
					Ammonium extrait au KCl (NH4)	mg NH4/L	0,9
					COT (Sediments) par combustion	mg C/kg M.S.	57600
					Azote Kjeldahl (NTK)	g/kg M.S.	3,4
					Rapport COT/NTK		16941
					Phosphore (P2O5)	mg/kg MS	2370
MICROPOLLUANTS MINERAUX (métaux)							
					- Aluminium	mg/kg MS	13000
30	-				- Arsenic	mg/kg MS	17
2	10				- Cadmium	mg/kg MS	0,69
150	1000				- Chrome	mg/kg MS	24,8
100	1000				- Cuivre	mg/kg MS	36,2
50	200				- Nickel	mg/kg MS	37
					- Phosphore		1030
100	800				- Plomb	mg/kg MS	22,4
300	3000				- Zinc	mg/kg MS	220
1	10				- Mercure	mg/kg MS	0,15
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES							
==> Polychlorobiphényls							
					PCB 28	mg/kg MS	<0.0011
					PCB 52	mg/kg MS	<0.0011
					PCB 101	mg/kg MS	<0.0012
					PCB 118	mg/kg MS	<0.0013
					PCB 138	mg/kg MS	<0.0013
					PCB 153	mg/kg MS	<0.0013
					PCB 180	mg/kg MS	<0.0013
0,68	0,8	1	3	1 000	Somme des PCB (7)	mg/kg MS	0,004
==> Hydrocarbures aromatiques polycydiques (HAP)							
					Naphtalène	mg/kg MS	0,63
					Fluorène	mg/kg MS	0,31
					Phénanthrène	mg/kg MS	0,48
					Pyrène	mg/kg MS	0,12
					Benzo-(a)-anthracène	mg/kg MS	0,11
					Chrysène	mg/kg MS	0,14
					Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg MS	0,11
					Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg MS	0,039
					Acénaphthylène	mg/kg MS	0,0057
					Acénaphtène	mg/kg MS	0,58
					Anthracène	mg/kg MS	0,026
-	5				Fluoranthène	mg/kg MS	0,16
-	2,5				Benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	0,22
					Benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS	0,087
-	2				Benzo(a)pyrène	mg/kg MS	0,14
					Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg MS	0,096
22,8	-	50	>50 cf. Indice HC (C10-C40		Somme des HAP (16)	mg/kg MS	3,3
AUTRES PARAMETRES SUR BRUT							
		500	2 500	50 000	- Indice HC (C10-C40)	mg/kg MS	297
					> C10 - C12 inclus	mg/kg MS	5,99
					> C12 - C16 inclus	mg/kg MS	1,69
					> C16 - C20 inclus	mg/kg MS	3,8
					> C20 - C24 inclus	mg/kg MS	11,62
					> C24 - C28 inclus	mg/kg MS	36,03
					> C28 - C32 inclus	mg/kg MS	65,77
					> C32 - C36 inclus	mg/kg MS	151,9
					> C36 - C40 exclus	mg/kg MS	19,75
		6	-	-	- Somme des BTEX	mg/kg MS	0,3
0,5						Calcul du coefficient QSM	0,34
ANALYSES SUR L'ELUAT							
==> Micropolluants minéraux (éléments traces métalliques) sur éluats							
		0,5	2	25	- Arsenic	mg/kg MS	<0.100
		20	100	300	- Baryum	mg/kg MS	0,41
		0,04	1	5	- Cadmium	mg/kg MS	<0.002
		0,5	10	70	- Chrome total	mg/kg MS	<0.10
		2	50	100	- Cuivre	mg/kg MS	<0.100
		0,5	10	30	- Molybdène	mg/kg MS	0,047
		0,4	10	40	- Nickel	mg/kg MS	<0.100
		0,5	10	50	- Plomb	mg/kg MS	<0.100
		0,06	0,7	5	- Antimoine	mg/kg MS	0,042
		0,1	0,5	7	- Sélénium	mg/kg MS	<0.01
		4	50	200	- Zinc	mg/kg MS	<0.100
		0,01	0,2	2	- Mercure	mg/kg MS	<0.001
==> Autres paramètres sur éluat							
		500	800	1 000	- C.O.T.	mg/kg MS	140
		4 000	60 000	100 000	- Fraction soluble	mg/kg MS	3980
		10	150	500	- Fluorures	mg/kg MS	<5.00
		800	15 000	25 000	- Chlorures	mg/kg MS	178,0
		1 000	20 000	50 000	- Sulfates	mg/kg MS	284,0
		1	3	1 000	- Indice Phénol	mg/kg MS	<0.50
ANALYSES SUR L'EAU							
					Matières en suspension	mg/l	4
					Oxygène dissous	mg O2/l	9,2
					Nitrates	mg NO3/l	37,5
					Azote nitrique	mg N-NO3/l	8,48
					Nitrites	mg NO2/l	0,09
					Azote nitreux	mg N-NO2/l	0,03
					Azote (Kjeldahl)	mg N/l	<0.5

Annexe IV : cartographie des enjeux environnementaux

Annexe V : zones de frayères

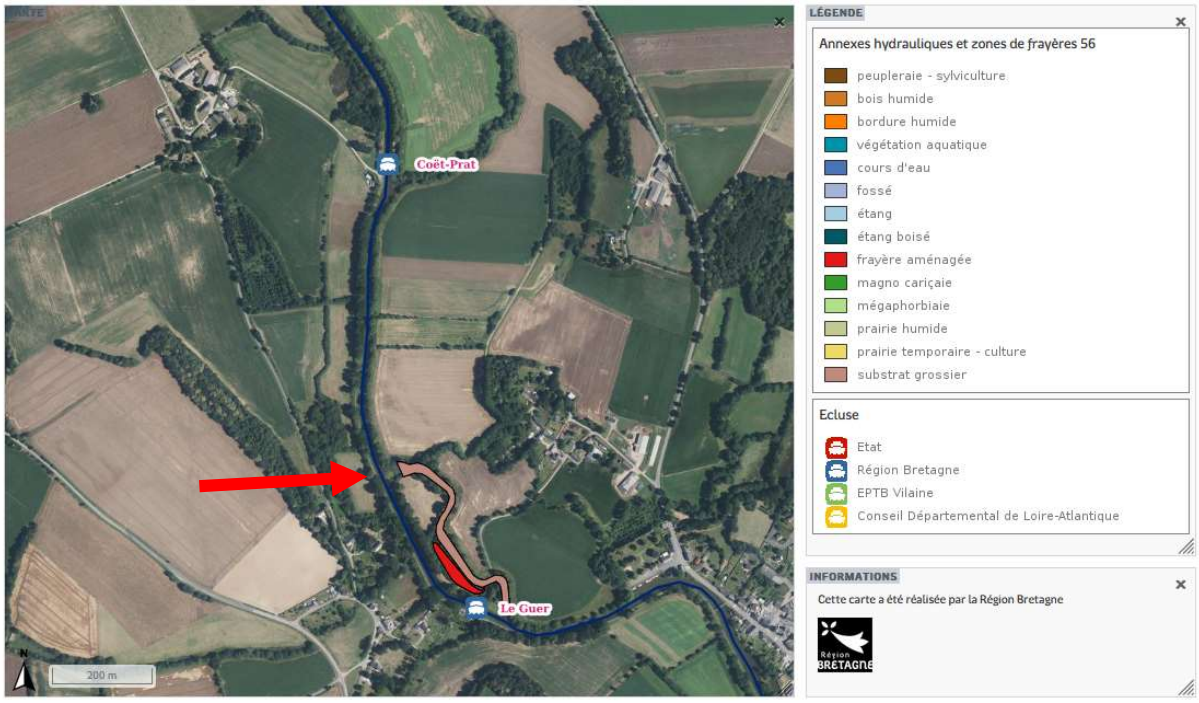
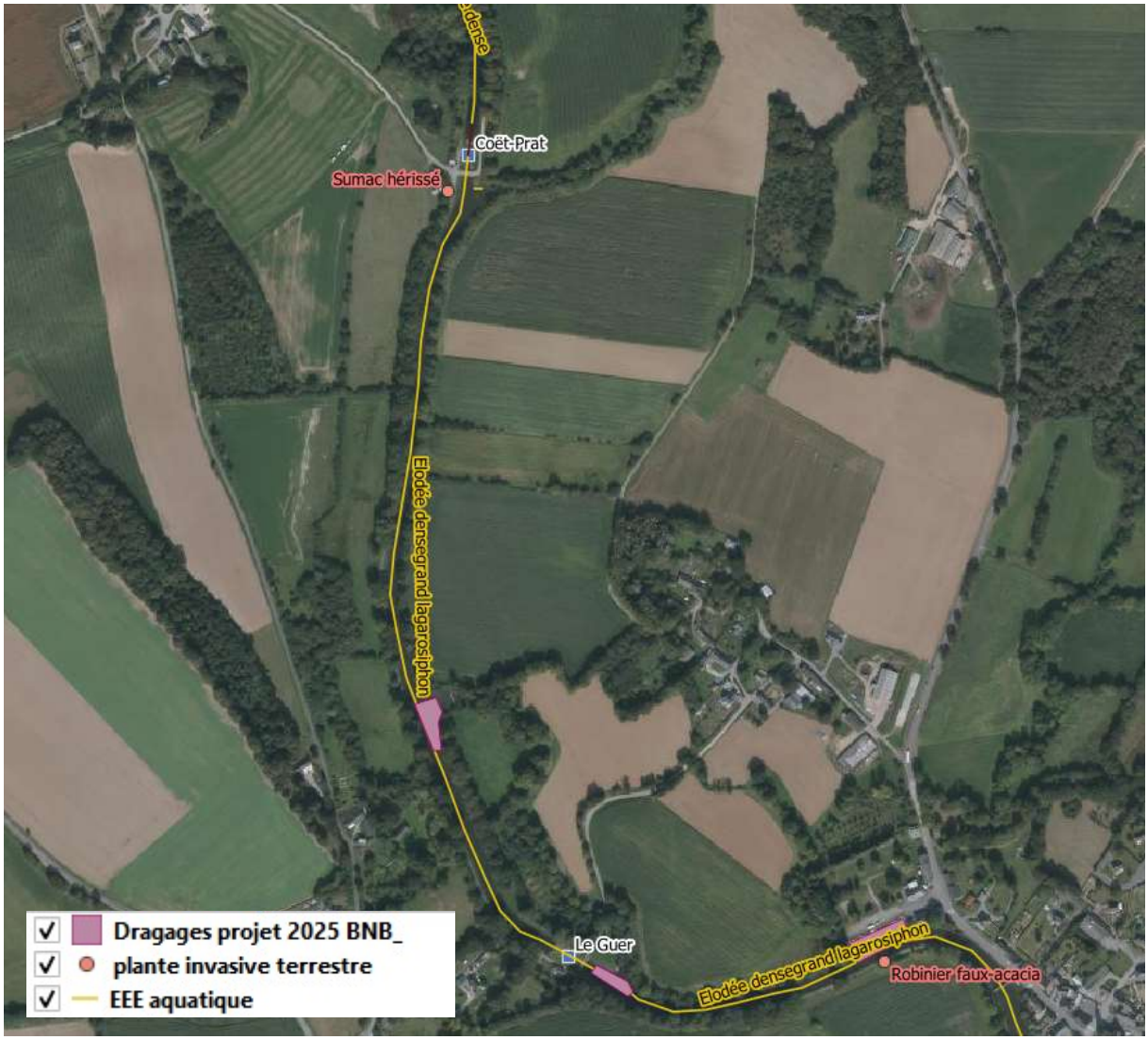
Annexe VI : espèces exotiques envahissantes